



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 81 DU 29 MARS 2021

OBJET : MARCHE N°2020DTM01L1 « Rénovation du dépôt de bus de Bon Encontre » - Lot n°1 « Désamiantage » - Acte modificatif en cours d'exécution n°1

Exposé des motifs

Le marché 2020DTM01 a pour objet les travaux de rénovation du dépôt de bus de Bon Encontre. Le lot n°1 a pour objet les prestations de désamiantage.

Le présent marché public a été notifié le 14 octobre 2020 à l'entreprise DBA Construction - 50, rue du 11 novembre 1918, 87400 Saint-Léonard-de-Noblat - N° Siret : 795 029 719 00023 - pour un montant de 33 776,00 € HT soit 40 531,20 € TTC.

Le présent acte modificatif en cours d'exécution a pour objet la réalisation de prestations supplémentaires. Suite aux travaux de désamiantage et de dépose de la couverture existante sur les ateliers et les locaux sociaux, le maître d'ouvrage souhaite supprimer les 3 cheminées existantes (sorties en toiture) avant la repose de la couverture. La présente prestation inclut la dépose des souches de cheminée émergentes en toiture.

Il en résulte un acte modificatif en cours d'exécution du contrat d'un montant de 2 263,50 € HT, soit 2716,20 € TTC, portant le nouveau montant du marché à 36 069,50 € HT soit 43 247,40 € TTC, représentant une augmentation de 6,7% par rapport au montant initial du marché.

Cadre juridique de la décision

VU les articles L2194-1 et R. 2194-1 à R. 2194-9 du code de la Commande Publique,

VU l'article 1.2 de la délibération du Conseil d'Agglomération d'Agen, en date du 16 Juillet 2020, donnant délégation permanente au Président, pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (*y compris pour les marchés formalisés*) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant, même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieure à 5%.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17/07/2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHE 2020DTM01L1 « RENOVATION DU DEPOT DE BUS DE BON ENCONTRE » - LOT « DESAMIANPAGE » - POUR UN MONTANT DE 2 263,50 € HT. LE PRESENT ACTE

MODIFICATIF PORTE LE NOUVEAU DU MARCHE A 36 069,50 € HT (SOIT 43 247,40 € TTC) ET REPRESENTE UNE AUGMENTATION DE 6,7 % PAR RAPPORT AU MONTANT INITIAL DU CONTRAT.

2°/ DE SIGNER LEDIT ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION AVEC L'ENTREPRISE DBA CONSTRUCTION - 50, RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 - 87400 SAINT-LEOARD-DE-NOBLAT - N° SIRET : 795 029 719 00023.

3°/ DE DIRE QUE LES CREDITS SONT PREVUS AU BUDGET 2021

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 01/04/2021

Télétransmission le 01/04/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT



AGGLOMÉRATION
AGEN